



France Ciment



Vérification
des caillebotis

Contexte général



En France*

Les statistiques précises concernant les accidents du travail liés aux caillebotis sont rarement isolées dans les rapports sur les accidents du travail.

En **2022**, les chutes de hauteur constituent **plus de 10 %** des risques identifiés comme étant à l'origine des accidents de travail (depuis des échelles, des plateformes ou des structures élevées, ou depuis des caillebotis mal installés ou endommagés, etc.)

En **2024**, pour le secteur cimentier**

1 accident de travail sans arrêt

DESCRIPTIF DES ACCIDENTS

CIRCONSTANCES	Techniques
	<ul style="list-style-type: none">▲ Manque des équipements de protection individuels et collectifs adéquats▲ Absence de contrôle régulier des installations (escalier, passerelle et plateforme)▲ Manque de réparation et/ou remplacement des installations vieillissantes▲ Défaut d'investissement
	Organisationnelles
	<ul style="list-style-type: none">▲ Non-conformité aux normes de sécurité spécifiques à l'installation des caillebotis▲ Absence ou insuffisance de l'analyse des risques▲ Manque de communication▲ Manque de signalisation / de balisage sur les endroits défaillants
	Humaines
CONSEQUENCES	<ul style="list-style-type: none">▲ Travail sous pression▲ Inattention ou distraction▲ Utilisation des équipements non adaptés aux caillebotis▲ Manque de culture Sécurité :<ul style="list-style-type: none">➔ Non-respect de la procédure sécurité➔ Absence de remontée d'un défaut constaté sur un caillebotis▲ Formation insuffisante des personnels
	Environnementales
	<ul style="list-style-type: none">▲ Installation industrielle vétuste▲ Présence de débris ou d'objets encombrants▲ Corrosion due au déversement de produits chimiques ou à la présence de gaz corrosifs▲ Conditions climatiques : vent fort, pluie, accumulation de la neige pouvant altérer l'état des caillebotis
	<ul style="list-style-type: none">➔ Blessures graves➔ Fractures➔ Décès

Sources

*Rapport annuel 2022 de l'Assurance Maladie - Risques professionnels Éléments statistiques et financiers

** Enquête Sécurité France Ciment 2023 et 2024

Exemple d'un accident réel au sein d'une cimenterie

En effectuant sa ronde près de la roue pelle, un opérateur de fabrication a subi une plaie ouverte au tibia nécessitant six points de suture. Cela est survenu lorsqu'il a marché sur **un caillebotis déplacé** sur la passerelle du tapis de reprise. Démonté de ses points d'attache, le caillebotis avait été déplacé de 30 cm de sa position initiale par les vibrations de la roue pelle, créant ainsi une zone de chute à travers laquelle les jambes de l'opérateur sont passées, entraînant sa blessure.

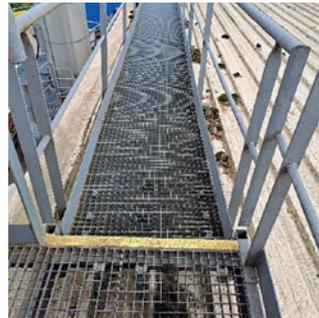
➔ Actions mises en place :

- Inspection complète de tous les caillebotis de l'usine ;
- Suivi annuel assuré par le service méthodes, en collaboration avec les inspecteurs des installations, avec un focus particulier sur les caillebotis.

Exemple des structures contenant des caillebotis au sein d'une cimenterie



(Source :
adhérent France Ciment, DR)



(Source :
adhérent France Ciment, DR)



(Source :
adhérent France Ciment, DR)

Comment j'évite ce genre d'accident ?



- 1 Respecter la **réglementation** et les **normes** en vigueur
- 2 Réaliser un **audit régulier** de toutes les **installations contenant des caillebotis** et mettre en œuvre un **plan d'action relatif à cet audit**
- 3 Les **planchers** et les **passerelles** doivent être maintenues libres et **débarrassées de tout objet ou encombrant**
- 4 Installation des **caillebotis** selon les **normes de sécurité en vigueur**
- 5 Mettre en place les **dispositifs** de **protection collective appropriés**
- 6 Disposer d'un **éclairage adéquat** dans les zones où se trouvent des **caillebotis**
- 7 Mettre en place des **panneaux de signalisation** près des **zones à risque** ou repérer par **peinture fluorescente** le défaut (caillebotis déformés, manquants, détachés, etc.)
- 8 En cas d'**enlèvement de caillebotis**, des **mesures de sécurité compensatoires** doivent être mises en place
→ Un **balisage** ne doit **pas** être considéré comme un **dispositif de protection contre les chutes**
- 9 **Avant** chaque **intervention**, s'assurer que toutes les **mesures de prévention** ont été **mises en place**

Bonnes pratiques de l'entreprise



- 1 Inspection/vérification régulière de l'état des caillebotis : effectuer des campagnes internes de vérification et de suivi des travaux relatifs aux caillebotis (contrôle visuel, du serrage des vis, du positionnement, etc.)
- 2 Garantir la traçabilité du suivi des caillebotis
- 3 Utiliser des caillebotis avec des surfaces anti-dérapantes pour éviter le risque de glissade
- 4 Sensibiliser les personnels aux risques et mesures de prévention relatifs aux caillebotis
- 5 Former les personnels sur les bonnes pratiques de sécurité, y compris la manipulation des caillebotis
- 6 Renforcer le principe de la vigilance partagée (actions de sensibilisation, formations, etc.)

Liens utiles

- Code de travail – Articles R4323-1 et suivants : utilisation des équipements de travail et des moyens de protection
- CERIB – Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton : normes associées à l'entretien des caillebotis
- Brochure INRS – ED 950 Conception des lieux et des situations de travail (pages 136 à 138)
- Brochure INRS – ED 6110 Prévention des risques de chutes de hauteur (pages 13 à 15)
- Fiche pratique Carsat Bourgogne-Franche-Comté : Caillebotis, prévention du risque de chute



France Ciment